



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
Jeudi 17 décembre 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT le 17 Décembre**, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 15
présents : 12
votants : 15

PRÉSENTS : G. RINFRAY – C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – JM. PINARD - Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE – M. GAILLARD - V. MAIRESSE - A. VILMART – S. COULAIS - S. TARDIF

REPRESENTÉS : S. PARENT pouvoir à C. ALLAIN,
J. VILLERIO pouvoir à G. RINFRAY, F. HOUSSAIS pouvoir à A. VILMART

EXCUSES :

ABSENTS :

C. ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 11/12/2020

DÉLIBÉRATION N°88-2020 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDE35

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le comité syndical a validé une modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie 35.

Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques (article 3.3.5 des statuts), conformément à la modification législative de l'article L2224-37 du CGCT.

Elle ajoute également un nouvel article 9 pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres (ce qui est la pratique actuelle mais qui n'était pas conforme aux statuts).

Le conseil municipal a trois mois pour donner son avis sur le projet de modification des statuts du SDE35.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie 35 proposée par le comité syndical,

- **Donne** un avis favorable aux modifications de statuts proposées par le SDE35,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°89-2020 : PARTICIPATION AU RASED SOLLICITE PAR LA MAIRIE DE BAIN-DE-BRETAGNE

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil d'un courrier reçu de la Mairie de Bain-de-Bretagne pour le financement du RASED dont elle a la charge.

L'antenne RASED installée au groupe scolaire Henri Guérin à Bain-de-Bretagne est intervenue à l'école publique de Poligné au cours de l'année scolaire 2019/2020. Aussi, la Mairie de Bain-de-Bretagne présente un état des frais de fonctionnement et la répartition du coût entre les communes.

Il y a lieu de se prononcer sur la participation de Poligné d'un montant de 521.10 € pour 148 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de l'antenne RASED pour un montant de **521.10 €** à verser à la Commune de Bain-de-Bretagne.

DÉLIBÉRATION N°90-2020 : RENOUVELLEMENT CONVENTION FGDON 35 POUR LA PERIODE 2021-2024

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention multiservices avec la FGDON35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine).

Il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour la période 2021 à 2024 inclus. La participation annuelle est de 165 € au titre de 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Décide** de renouveler l'adhésion à la FGDON35.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ladite convention pour les années 2021 à 2024 inclus.

DÉLIBÉRATION N°91-2020 : MODIFICATION DU BUDGET COMMERCE DM1

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de modifier le budget commerce suite au lancement de l'opération de réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure.

Le maître d'œuvre a été engagé et la commune a reçu un avis d'attribution de subvention pour cette opération.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Modifie** le budget commerce comme suit :
 - **Article 2313 opération 20-coiffure** + 30 000 €
 - **Article 1323 opération 20-coiffure** + 30 000 €

DÉLIBÉRATION N°92-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE POUR NOEL 2020

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande du directeur de l'école publique Les Asphodèles de pouvoir disposer d'une subvention à l'école pour Noël. Chaque année, la commune octroie la somme de 5 € par élève pour permettre à l'école l'achat de fournitures spécialement dédiées à Noël.

Il y a lieu de se prononcer sur le versement de cette somme, sachant que le nombre d'élèves est de 133 cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Décide** de verser les **5 euros par élève, soit 665 euros** à l'école pour Noël 2020.
- **Mandate** M. Le Maire pour verser la somme auprès de l'USEP les Asphodèles.

DÉLIBÉRATION N°93-2020 : AUDIT ASSURANCES – VALIDATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ASSURANCES

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation de la commune en matière d'assurance.

Les contrats actuels se terminent au 31/12/2021.

Comme en 2016, il propose de recruter un cabinet conseil en assurances pour assister la commune dans la remise à plat de l'ensemble de ses assurances et lancer un appel d'offres ensuite.

La société Proctectas qui a été sollicitée pour la mission d'assistance pour la passation d'un marché d'assurances présente un devis d'un montant de 3200 € HT pour réaliser la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** le devis de l'entreprise Proctectas d'un montant de **3200 € HT** pour la mission d'assistance pour la passation d'un marché d'assurances.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

DÉLIBÉRATION N°94-2020 : : CONTRAT OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux de voirie en centre bourg, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

La Banque Postale a fait une offre qu'il convient d'étudier.

Après échange et discussion, le conseil municipal,

- **Accepte** la proposition de la Banque Postale dans les conditions énoncées ci-dessous :
 - Montant : 100 000 Euros
 - Durée : 364 jours
 - Taux d'intérêt : 0.650%
 - Base de calcul : 30 / 360
 - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
 - Date de prise d'effet du contrat : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 16 février 2021
 - Garantie : Néant
 - Commission d'engagement : 200 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
 - Commission de non utilisation : 0.150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
 - Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la banque postale.
Tirages / versements – procédure de crédit d'office privilégiée
Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1
Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

- **Mandate** M. le Maire pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire

DÉLIBÉRATION N°95-2020 : RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DES BRUYERES.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel **2019** sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend** acte et valide le présent rapport d'activités.

DÉLIBÉRATION N°96-2020 : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE EAUX PLUVIALES EN CENTRE BOURG

Mr le Maire présente aux membres du conseil l'avenant au marché de travaux des eaux pluviales du centre bourg. L'avenant proposé par le titulaire SURCIN TP est de 7243.80 € HT.

Il y a lieu de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** l'avenant au marché de travaux des eaux pluviales du centre bourg, présenté par l'entreprise SURCIN TP pour un montant de **7243.80 € HT**.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer les documents relatifs à ces avenants.

DÉLIBÉRATION N°97-2020 : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à changement d'élue, Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier certaines commissions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Désigne** les membres des commissions communales respectives de la façon suivante :

COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions internes		Domaine	Nbre	Noms délégués et suppléants
1	VOIRIE TERRAINS COMMUNAUX ASSAINISSEMENT BATIMENTS	Etat voirie/travaux	6T	P.THOMAS
		Point à temps		F.HOUSSAIS
		Entretiens divers		Y.PAUMELLE
		Circulation		JM.PINARD
		Station/raccordements		S.COULAIS
		Travaux bâtiments		M.VANDENBUSSCHE
2	BATIMENTS COMMUNAUX	Appels d'offres	7T	C.ALLAIN
		Constructions		A.VILAMART
		Travaux à prévoir		J.VILLERIO
		Aménagements		M.VANDENBUSSCHE
				F.HOUSSAIS
				JM.PINARD
Achats Mobiliers	M. GAILLARD			
3	APPELS D'OFFRES	Ouverture des plis	4T	G.RINFRAY
				M. VANDENBUSSCHE
				JM.PINARD
		Analyse des offres	2S	M. GAILLARD
		Choix des candidats		C.ALLAIN
				P.THOMAS

COMMISSIONS COMMUNALES

4	FINANCES	Budget	4T	G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				P.THOMAS
				G.DESCHAMPS
			2S	V.MAIRESE
				J.VILLERIO
5	IMPOTS		1	G.RINFRAY
6	PERSONNEL	Gestion du personnel	3T	G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				P.THOMAS
7	URBANISME	PLUIH Révisions/modifications Permis de construire	7T	C.ALLAIN
				G.RINFRAY
				Y.PAUMELLE
				S.PARENT
				JM.PINARD
				G.DESCHAMPS
				S.COULAIS
8	AFFAIRES SOCIALES	Evènementiel Repas annuel aînés Colis de Noël Demandes d'aide PANISOL (1 bénévole) ADMR (1 membre)	4T	P.THOMAS
				S.TARDIF
				M.VANDENBUSSCHE
				C.ALLAIN
			1S	M. GAILLARD
		1	M. BOSSE	
9	AFFAIRES SCOLAIRES	Ecole/Périscolaire Cantine Conseil d'école /APE Suivi personnel dédié	4T	V.MAIRESE
				G.DESCHAMPS
				J.VILLERIO
				A.VILMART
10	JEUNESSE	ALSH (Directrice) Espace jeunes Rikiki/ RIPAM Commission Jeunes Bibliothèque	4T	G.DESCHAMPS
				V.MAIRESE
				M. GAILLARD
				S.PARENT
11	COMMUNICATION	Bulletin Facebook Site internet		G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				V.MAIRESE
				Y.PAUMELLE

COMMISSIONS COMMUNALES

12	ASSOCIATIONS Sports Culture Loisirs	Forum annuel Réunion annuelle Subventions	5T	G.DESCHAMPS
				A.VILMART
				S.TARDIF
				P.THOMAS
				S.COULAIS
13	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LUDIQUES	Terrain multisports		S.COULAIS
		Salle des sports		Y.PAUMELLE
		Terrain de foot		S.PARENT
				A.VILMART
		Espace jeux Presbytère		M.VANDENBUSSCHE
				J.VILLERIO
14	ENVIRONNEMENT	Développement durable	3T	P.THOMAS
		Site Tertre Gris		S.TARDIF
				JM.PINARD
15	COMMERCE ARTISANAT TOURISME		3T	G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				V. MAIRESSE

AUTRES Commissions Communales

	SALLE des SPORTS	Etat des lieux	2	P.THOMAS
	SALLE des FETES			C.ALLAIN
		Planning		
	CIMETIERE		3	P.THOMAS
				J. VILLERIO
				C.ALLAIN
	CORRESPONDANT		1	A. VILMART
	DEFENSE			
	INFORMATIQUE	Suivi équipement	1	Y.PAUMELLE
	COMITE ŒUVRES SOCIALES	COS BREIZH	2	G.DESCHAMPS
				C.PAPIN
	ENFANTS AU PAYS	Réunions/AG	2	M. GAILLARD
				G.RINFRAY
	ELECTIONS	Contrôle des listes		G.DESCHAMPS
				Léon BOSSE (Tribunal)
				M.O LEMARIGNER (Département)
		Electorales		

DÉLIBÉRATION N°98-2020 : TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2021

M. Le maire demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, les membres du conseil acceptent.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs communaux. Il rappelle aux membres de l'assemblée les tarifs en cours et leur demande de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

Salle des fêtes	Habitants de Poligné	Habitants hors commune	Associations du pays
Soirée grande salle (du lundi au jeudi)	180 €	280 €	50 €
Soirée petite salle	140 €	180 €	50 €
Week-end grande salle	270 €	380 €	50 €
Week-end petite salle	220 €	280 €	50 €
Vin d'honneur	Gratuit	50 €	50 €

Bois sur pied : 20 € la stère

Busage :

Tuyaux en 300 : 20 € le ml

Tuyaux en 400 : 35 € le ml

Grille : 62 € la grille

Transport : 60 €

Main d'œuvre busage : 10 € le ml

Regard : 40 € le regard

Fin de séance